

Covid-19 : quel déconfinement pour les salariés handicapés ?

Dans la situation actuelle de confinement, et même si les statistiques manquent en la matière, nous pouvons craindre que les personnes en situation de handicap soient traitées de manière différente, y compris dans l'idée de les protéger, par exemple en les positionnant systématiquement en télétravail puis en activité partielle ; et peut-être demain, parmi les premiers salariés qui perdront leur emploi...

Face à la crise sanitaire, il est important de se mobiliser pour soutenir l'emploi de nos collègues en situation de handicap, et également de leur garantir des conditions satisfaisantes d'exercice de l'activité professionnelle ou de formation professionnelle.

FO attire l'attention de ses militants sur la nécessité de veiller à un traitement approprié mais non discriminatoire des personnes en situation de handicap.

FO s'interroge sur l'idée d'une sortie, le moment venu, de confinement plus tardif pour les personnes handicapées. Pour FO, la nécessité d'une plus grande protection, qui légitime et justifie une différence de traitement, ne doit pas conduire à leur imposer une plus grande distance avec le collectif de travail qui pourrait se reconstituer sans eux.

Pour FO, il faut en tout cas éviter la double peine, pour les personnes handicapées ou malades qui subiront un éloignement prolongé du collectif de travail. Les collectifs de travail et les acteurs de l'entreprise devront se mobiliser pour que ces salariés ne soient pas « abandonnés » et soient bien inclus avec les autres. Et charge à nous, syndicalistes FO, de veiller au maintien du lien avec les personnes dites "à risque", qu'elles soient malades ou en situation de handicap.

Paris, le 22 avril 2020

Contact :

Anne BALTAZAR

Conseillère confédérale
chargée du Handicap

Secrétariat général

✉ [abaltazar](mailto:abaltazar@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.85.59